

<h1>SOCRATE</h1>	
 <i>Action Laïque Rixensart</i>	Mai 2021 N° 7

Finance alternative, citoyenne et participative

Bernard Slachmuylder, auteur de cet article, a travaillé dans les milieux financiers. Depuis lors, il s'est consacré à l'économie solidaire et alternative. C'est ainsi qu'il nous livre ses réflexions sur la finance alternative.

Au cours des dernières décennies, les banques et notre relation avec elles ont considérablement évolué.

En 2008, les grandes banques se sont révélées être des géants aux pieds d'argile. Souvenons-nous des faillites de Fortis, Dexia et bien d'autres. L'ébranlement de la confiance de bien des clients s'est accru avec des informations sur le manque d'éthique et de responsabilité sociale ou environnementale constaté dans trop de décisions d'investissement ou de crédit. Pour réduire leurs coûts, elles ont réduit l'emploi et l'accessibilité à des agences et à des interlocuteurs directs et connus de leurs clients. La plupart des opérations bancaires se font maintenant par internet.

Il en résulte chez beaucoup de clients un sentiment de frustration ou d'agacement. Avec pour résultat un intérêt croissant pour des offres alternatives. Soit parce que moins chères en termes de frais. Ou parce qu'elles donnent accès à d'autres types d'investissements, plus directement en lien avec « l'économie réelle » ou « l'économie sociale » et permettant de donner à son argent un supplément de sens et d'utilité, en fonction de choix personnels.

Bref, tant qu'à passer à la banque en ligne, autant profiter des opportunités de choix qui sont offertes. Pour votre facilité, j'ai intégré dans le texte les liens vers les sites internet mentionnés. Pour y accéder, il suffit de cliquer sur les noms soulignés.

Mon propos n'est pas ici de jouer les conseillers financiers ou les intermédiaires en placement. Mais de partager ma propre expérience et d'esquisser un panorama (non exhaustif) des initiatives qui ont émergé en termes de finance alternative. Et ce à partir de trois points de vue :

1.- Pouvoir donner du sens à son épargne : soutenir des projets de proximité (associations, coopératives, petites entreprises, indépendants, projets de vie ou de reconversion, agriculture bio...), en économie sociale ou classique ou dans des secteurs clés comme la transition écologique et énergétique ou encore la santé et la recherche biomédicale.

- 2.- Les possibilités de trouver des fonds pour ceux qui cherchent à financer un nouveau projet ou à développer leur activité.
- 3.- Une vue plus macro, sociale et économique: qu'est-ce que cela nous dit des initiatives sociales, environnementales, médicales et économiques qui se développent pour faire face aux crises de notre temps.

Rappelons d'abord qu'à côté des grandes institutions financières, il existe déjà des banques de niche qui canalisent l'épargne récoltée vers des crédits ciblés.

[TRIODOS SA](#) vers des projets à caractère social ou environnemental

La coopérative [CREDAL](#) vers des emprunteurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique et des microcrédits qui permettent à des personnes en situation précaire de lancer une nouvelle activité.

[NewB](#), qui se définit comme « une coopérative belge qui travaille à la construction d'une banque éthique et durable au service d'une société respectueuse de la planète et des droits humains ». En phase de lancement elle proposera prochainement des ouvertures de comptes à vue ou d'épargne à ses clients / coopérateurs.

Citons enfin [Citizenfund](#), qui n'est pas une banque mais un fonds d'investissement citoyen et participatif pour des projets ici aussi à caractère social ou environnemental.

Une autre piste consiste à passer par des plateformes de [crowdfunding](#) ou [crowdlending](#) : financement ou crédit par «une foule de gens» (crowd en anglais).

Avec une première catégorie : les sites pour financer des coups de pouce à de petits projets sympas (asbl, artistes, artisans, bio,...) où à offrir une bouffée d'oxygène à des lieux mis en difficulté par la crise COVID et le confinement.



Source du dessin : <https://newb.coop/fr/blog/newb-lidee-dune-banque-differente>

Pour vous et moi, ce n'est pas l'équivalent d'une banque mais un appel aux dons, à la solidarité portant sur des montants allant d'une dizaine à quelques centaines d'euros.

Bien souvent une contrepartie est offerte au donateur. Ainsi, par exemple, un café-restaurant étranglé par la fermeture COVID offrira aux donateurs des « bons pour » un repas, des boissons ... pour quand il pourra rouvrir. De jeunes maraichers bio offriront eux des paniers de légumes ou des formations à la culture d'un potager... Mes derniers coups de cœur bruxellois : le Théâtre de Toone (places de spectacle), le Poechenellekelder (une bière ou une visite de brasseries) et la Fleur en papier doré (un menu bruxellois). Ici le registre de la solidarité offre un bonus essentiel à mes yeux: favoriser le lien social et le travail en réseau.

Par ce mécanisme de contreparties, le don évolue ainsi souvent et au moins partiellement vers un préachat de produits ou de services. Du côté des bénéficiaires, il s'agit d'une vraie alternative au crédit bancaire ou d'un complément de trésorerie vital pour tenir jusqu'aux jours tant espérés du déconfinement ou pour se développer.

Voici les plateformes que je suis en ce moment:

[KissKissBankBank — Le crowdfunding pour tous vos projets](#)

[Ensemble pour notre agriculture et notre alimentation – MiiMOSA](#)

[Growfunding | Faites bouger les choses](#)

[Crowd'in, concrétisez vos projets, inspirez l'économie !](#)

Citons aussi "[Gingo - Make it happen](#) - La première plateforme de philanthropie collaborative », pour soutenir des asbl ou des ONG.

Si on passe du registre de la solidarité à celui de l'investissement, le choix est large mais il y a des risques à prendre en compte. Investir dans une PME ou une coopérative via le [crowdfunding](#) implique de mettre des fonds dans un projet économique qui sera peut-être un beau succès mais peut-être aussi un échec avec perte totale. Je pense ici par exemple, à des entreprises avec une clientèle du côté de l'Horeca et qui ont donc vu leur chiffre d'affaire s'effondrer avec la fermeture des cafés et restaurants.

Il existe heureusement des manières de limiter les risques :

- Avant tout, ne jamais mettre tous ses œufs dans le même panier : diversifier entre entreprises et secteurs d'activité. Il est moins risqué d'investir 100€ dans 10 projets que 1.000€ dans un seul.
- Passer par des plateformes sérieuses, agréées par le gendarme belge du secteur financier : la [FSMA](#).
- Pour l'achat d'actions ou de parts de coopérative, choisir si possible des projets avec l'avantage fiscal du [Tax Shelter](#) octroyé pour les jeunes entreprises (moins de 4 ans). Il fait bénéficier d'une réduction d'impôt de 45%. Pour un contribuable belge, le coût net et donc le risque sont ainsi réduits à 55% du montant investi. Cela se fait via des plateformes agréées par la FSMA comme [Spreds](#) ou [Lita](#). Une formule Tax Shelter existe aussi pour les petites entreprises en croissance avec une réduction d'impôts de 25%.
- Pour le crowdlending, voir du côté des [Prêts Proxi](#) en Région bruxelloise ou des [Prêts Coup de pouce](#) en Wallonie qui offrent un crédit d'impôt + une garantie régionale sur une partie du capital prêté. Et contrairement à l'image qu'on en a souvent, ils ne sont pas réservés aux investisseurs proches (famille, amis...) des entrepreneurs qui en bénéficient. Vous trouverez ce type de projets notamment chez [Ecco Nova](#) et [Look & Fin](#).

Quels sont les projets proposés aux investisseurs ? Quelques grandes catégories émergent .

- Les énergies renouvelables (solaire, éolien, hydrogène...)
- La santé et le (bio)médical
- L'alimentation, les microbrasseries, la production et la distribution du « bio »
- L'économie locale, circulaire, solidaire, tournée vers l'emploi et / ou des projets de vie ou de reconversion professionnelle.
- Le numérique et les nouvelles technologies
- Les projets immobiliers (construction neuve ou rénovation).

Ce qui me frappe et me remplit d'optimisme en naviguant sur ces sites :

- La créativité, la diversité des projets et la vision tournée vers l'avenir plutôt que vers le profit maximal immédiat.
- La recherche d'un équilibre entre d'une part la viabilité ou la rentabilité et d'autre part des plus-values environnementales ou sociales.
- La génération très dynamique qui en est porteuse (très souvent entre 25 et 40 ans), bien placée pour agir entre celle des jeunes des Marchés Climat et celle des vétérans dans mon genre (j'ai 66 ans).

Voici les plateformes belges que j'ai repérées : [Spreds](#), [Lita](#), [Ecco Nova](#), [Look & Fin](#), [Solifin](#), [Beebonds](#), [Bolero](#)

J'y ajoute une française : [WISEED](#) qui propose des projets paraissant fort intéressants, même si hélas il n'y a possibilité d'avantage fiscal pour les contribuables de Belgique.

Comment les projets sont-ils sélectionnés et validés ? Cela se fait par étapes :

- Via le site internet de la plateforme, les porteurs de projets en donnent un descriptif précis.
- Avec eux, les experts de la plateforme analysent l'intérêt, le sérieux et la viabilité du projet. Lorsque sont en jeu des sommes importantes, cela peut mener à un audit.
- Le projet est proposé aux investisseurs, avec souvent une première phase participative leur permettant de poser des questions, de donner une évaluation et d'indiquer leur intention de contribuer ou non au financement. Un projet ne récoltant pas assez de votes positifs et d'intentions d'investissement sera recalé.
- On passe à la collecte de fonds, avec un montant minimum à récolter pour que le projet soit viable et que la campagne soit validée.
- Les investisseurs souscrivent le montant de leur choix, avec un minimum qui va généralement de 100€ à 1.000€ selon le type de projets et un contrat signé avec la plateforme et l'entreprise concernée.
- Les actions, parts sociales ou obligations ainsi souscrites figurent dans un portefeuille géré par la plateforme, qui assure le suivi, l'information des investisseurs, les remboursements, les attestations fiscales...

Avant de souscrire, il est recommandé de bien examiner le projet. Ne vous fiez pas uniquement à un coup de cœur pour son caractère sympathique ou novateur. Et gardez en tête que même pour des projets qui sont un succès, vous ne récupérez généralement votre mise qu'au bout de plusieurs années : souvent de 2 à 4 ans pour des obligations et 5 à 7 ans (voire plus) pour des actions de PME ou des parts de coopérative. Bref n'y investissez pas de sommes dont vous pourriez avoir besoin à court terme... ou que vous ne supporteriez pas de perdre si le projet est un échec.

Tout cela est très sérieux. Et cela doit l'être. Investir ce n'est pas claquer son argent ou aller jouer au casino. Mais une touche d'humour s'y insinue parfois. La preuve : sur la plateforme Look & Fin, je suis tombé entre le 31 mars et le 2 avril, sur un alléchant projet de crowdlending à 9% pendant 25 ans, à l'Etat Belge, avec une savoureuse description de l'emprunteur.

« Créé en 1831, l'Etat belge est un groupe familial belge fondé par la famille de Saxe Cobourg et dont les rennes se transmettent de père en fils depuis presque 200 ans. Initialement spécialisé dans le brassage de la bière, la production de chocolat et de gaufres, le groupe s'est récemment diversifié dans l'agrafage de barres d'aciers aux monuments historiques...

C'est dans ce contexte que l'Etat belge souhaite emprunter 60 M€ afin de financer un tout nouvel échafaudage permettant de restaurer l'échafaudage existant du Palais de justice de Bruxelles.

Au regard de l'historique du projet, un éventuel retard de 20 à 40x la durée initiale du projet n'est pas à exclure.

Nous vous rappelons que prêter à l'Etat belge présente un risque d'absence temporaire de gouvernement et peut engendrer ainsi un report des intérêts pendant la période de "flottement" venant impacter le rendement attendu...

Initié en 2004, le projet du RER autour de Bruxelles ne totalise à ce jour que 9 ans de retard mais pourrait devenir un sérieux concurrent du présent projet...

Période de Souscription: du 01/04/2021 au 02/04/2021 »

Portez-vous bien et restez prudents !!

Bernard Slachmuylder

ET DEMAIN?

Voilà bien plus d'un an que nos vies sociales sont régentées par la lutte contre le COVID19, qui nous prive de tout contact social, de toute activité culturelle, culturelle, économique etc. ... et que dire de nos loisirs qui se sont drastiquement limités à nos capacités créatrices?

A bientôt, peut-être ... théâtres, cinémas, foires, barbecues, discussions entre amis, etc ... Toutes nos vies se sont retrouvées confinées. Une chape de précautions, de craintes, de protections ... dont la légitimité première est la sauvegarde des soins devant être prodigués aux victimes de ce virus. Mais il est question, peut-être, de lever quelques pans de cette chape ... dont nous espérons tous profiter au mieux. C'est ainsi que depuis le mois de mars 2020, toutes les activités de notre Action ont été mises en veilleuse, voire éteintes pour renaître ultérieurement sous d'autres formes ... et nous espérons vraiment pouvoir organiser cette année encore quelques-unes des rencontres qui avaient été prévues l'année dernière.

Il y aura donc, bien entendu, les **Palabres**, ces cafés-philos où on débat librement de thèmes prédéfinis, thèmes qui seront proposés en temps utile.

L'ALR souhaite aussi vous proposer des conférences très diversifiées aux sujets interpellants pour qui s'intéresse à la liberté, à l'égalité et à la fraternité ! Les dates ne pourront être définitives qu'après levée complète de la chape par rapport aux rassemblements.

Les thèmes proposés, dans le désordre, sont :

• **Anarchisme en Chansons:**

Une évocation des anarchies illustrée par des chansons françaises

• **Jean Barois ... ou s'affranchir!**

Lecture théâtralisée et débat sur l'athéisme à partir de l'œuvre homonyme de Roger Martin du Gard

• **Franc-Maçonnerie: réflexions historiques:**

La franc-maçonnerie et divers contextes de son évolution jusqu'à nos jours

• **Destins croisés de femmes dans la Grande**

Guerre: à travers la Belle Epoque et la tragédie de 14-18, nous suivrons quatre femmes hors du commun : Marie Curie, Marie Depage, Edith Cavell et la Reine Elisabeth. Ce sera l'occasion d'un débat sur la condition féminine.

Sans oublier "**Socrate**", la lettre périodique qu'ALR adresse à ses membres et sympathisants ... ainsi qu'à toute personne qui le demanderait.

Et enfin, il existe maintenant un nouveau blog consultable à l'adresse suivante :

- **www.alr-rixensart.simplesite.com** qui s'enrichira de textes et réflexions en lien avec la laïcité et ses grands principes.

De quoi s'impatienter de se retrouver comme avant, librement et en bonne santé.

Comment devenir membre de l'ALR ?

En complétant le formulaire d'inscription ci-annexé et en versant votre cotisation annuelle de 10 EUR au n° de compte bancaire : BE18 9795 5447 7465. Compte tenu du report de certaines activités, la cotisation encore versée en 2020 vaut également pour 2021. Celle versée en 2021 vaudra aussi pour 2022.

Action Laïque Rixensart s'engage à n'utiliser ces données personnelles qu'exclusivement dans le cadre des activités du Centre d'Action Laïque et d'Action Laïque Rixensart.

Contacts

ACTION LAÏQUE RIXENSART

N° d'entreprise: 478229301

Adresse: avenue du Joli Mai 18, 1332 Genval

Téléphone: 02 613 83 06

Courriel: alrixensart@gmail.com

Bulletin d'inscription

Si vous êtes intéressé par l'ALR, vous pouvez renvoyer le formulaire d'inscription ci-après soit par courriel à l'adresse: *alrixensart@gmail.com*; soit par la poste à l'adresse: ALR, avenue du Joli Mai 18, 1332 Genval

Nom:

Prénom :

Adresse:

Rue: N°: CP: Localité :

Courriel:

GSM :

Tél Fixe :

Options: *(cocher une ou plusieurs rubriques)*

Je désire devenir membre de l'ALR en versant ma cotisation de 10€ au numéro bancaire : BE18 9795 5447 7465.

Je désire participer à l'organisation des activités (selon mes disponibilités)

Je désire recevoir les informations sur les activités organisées par ALR

Je désire recevoir le « Socrate », la lettre périodique d'ALR

• Fait à le

Signature

NB. L'Action Laïque Rixensart s'engage à n'utiliser ces données personnelles qu'exclusivement dans le cadre des activités du Centre d'Action Laïque et de l'Action Laïque Rixensart.

Comment devenir membre de l'ALR ?



En complétant le formulaire d'inscription ci-dessous et en versant votre cotisation annuelle de 10 EUR au n° de compte bancaire : BE18 9795 5447 7465. La cotisation encore versée en 2019 vaut également pour 2020.

Action Laïque Rixensart s'engage à n'utiliser ces données personnelles qu'exclusivement dans le cadre des activités du Centre d'Action Laïque et d'Action Laïque Rixensart.

Bulletin d'inscription

Nom: **Prénom :**

Adresse: Rue : N° :
CP : Localité :

Contact: Courriel : @ :
GSM : Tél Fixe :

Choix:

• **Je désire devenir membre de l'ALR en versant ma cotisation de 10€ :**

- Par remise de liquide ;
- Par virement au numéro bancaire : **BE18 9795 5447 7465.**

- Je désire **participer** à l'organisation des activités (selon mes disponibilités)
- Je désire **recevoir** les informations sur chacune des activités organisées par ALR
- Je désire recevoir le « Socrate », la lettre périodique d'ALR
-

Fait à le

Signature